

## Protocole sanitaire détaillé

Les règles sanitaires applicables au public au sein de l'exposition *Eclats #1 - Constellation provisoire* au Creux de l'enfer et à l'Usine du May durant la période de déconfinement sont les suivantes :

- **Jauge d'accueil limitée** à 40 personnes maximum en simultané au Creux de l'enfer et à 20 personnes maximum en simultané à l'Usine du May.

- **Circulation du public en sens unique** dans les espaces d'exposition, avec entrées et sorties différenciées.

- **Aération fréquente** des espaces d'exposition et **désinfection régulière** des zones communes (poignées de portes, rampes d'escaliers, surfaces sensibles, robinets, toilettes, interrupteurs, boutons d'ascenseur...)

- **Port du masque souhaitable**. En cas de forte affluence, le personnel d'accueil peut être en droit de refuser l'entrée aux visiteurs n'en portant pas ou les inviter à revenir plus tard.

- **Désinfection des mains obligatoire** à l'entrée et à la sortie du Creux de l'enfer et du l'Usine du May et avant et après toute consultation de documents en accès libre, avec mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

- **Respect des distances de sécurité et du marquage au sol** dans les espaces d'exposition.

- **Accès à l'ascenseur limité à une seule personne** à la fois.

- **Accès aux toilettes sur demande**.

- Les **groupes** sont accueillis au Creux de l'enfer et à l'Usine du May **en dehors des horaires d'ouverture au public individuel**, sur **rendez-vous** et dans la **limite de 10 personnes maximum**. L'ensemble du groupe doit respecter les règles d'hygiène mentionnées au-dessus. Aération et désinfection systématique après le passage de chaque groupe.

Renseignements et réservations pour les groupes :  
perrinepoulain@creuxdelenfer.fr ou 04 73 80 26 56